

## CERF FORMATION PROGRAMME DE FORMATION

La conciliation médicamenteuse

### Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00  
Mail : inscription@cerf.fr

### Durée

2.00 jour(s)  
14:00 heures

### Public

Infirmier·e·s, cadres de santé, professionnels paramédicaux, professionnels du médico-social impliqués dans le circuit du médicament

### Participants

Mini : 6 p. Maxi : 12 p.

### Objectifs de la formation

Comprendre les enjeux et le cadre de la conciliation médicamenteuse  
Réaliser un bilan médicamenteux fiable  
Analyser et sécuriser les traitements  
S'inscrire dans une démarche interprofessionnelle et d'amélioration continue

### Programme

Définir la conciliation médicamenteuse et ses objectifs  
Identifier les risques liés aux erreurs médicamenteuses lors des transitions  
Situer la conciliation médicamenteuse dans les exigences réglementaires et qualité  
Recueillir de manière structurée l'historique médicamenteux  
Identifier les sources d'information pertinentes (patient, entourage, ordonnances, DPI...)  
Conduire un entretien adapté avec la personne soignée/accompagnée  
Comparer les traitements avant et après une transition de soins  
Identifier les divergences intentionnelles et non intentionnelles  
Participer à la sécurisation du traitement en lien avec le prescripteur  
Assurer la traçabilité de la conciliation médicamenteuse  
Communiquer efficacement avec les professionnels concernés  
Contribuer à la prévention des erreurs médicamenteuses et à la culture de sécurité

### Méthodes et supports

Apports théoriques ciblés  
Études de cas issues des pratiques professionnelles  
Jeux de rôle et mises en situation  
Analyse de pratiques professionnelles  
Supports pédagogiques remis aux participants

### Prérequis

Aucun

### Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

A l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap ([referenthandicap@cerf.fr](mailto:referenthandicap@cerf.fr)), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.